

# L'EXPRESSO

## TOUT SAVOIR (OU PRESQUE) SUR LA PERMANENCE

### La précarité, un fléau dans le réseau collégial

La précarité est une réalité vécue par près de 40% du personnel enseignant dans le réseau collégial. Tous les profs passent par cette période de flottement mais certains y restent malheureusement coincés durant des années. Vais-je revenir la session prochaine? Quelle tâche choisir entre celles que m'offrent deux cégeps dans lesquels rien n'est garanti? Vais-je me faire dépasser sur la liste d'ancienneté? Aurai-je un salaire dans les 6 prochains mois? On comprend pourquoi la précarité s'accompagne souvent d'une grande anxiété qui peut miner la santé psychologique voire physique des personnes.

Une façon d'échapper à ce triste sort est d'obtenir la permanence. C'est d'ailleurs un objectif de carrière en soi pour plusieurs d'entre nous et c'est compréhensible.

Mais qu'est-ce que la permanence, au juste? Comment s'acquiert-elle? Quels avantages donne-t-elle? C'est à ces questions que tentera de répondre cet article.

### La permanence, c'est quoi?

La permanence, c'est la sécurité d'emploi. C'est un gain du mouvement syndical, enchâssé dans la convention collective.

Concrètement, le ou la prof qui obtient la permanence obtient :

- l'engagement automatique d'une session et d'une année à l'autre;
- l'assurance d'obtenir 80% de son salaire et la possibilité d'être replacé dans un autre cégep dans le cas où son collègue ne peut pas lui garantir une charge annuelle complète (en cas de baisse des effectifs étudiants dans le programme ou lors d'une révision de programme, par exemple).

La permanence, obtenue à certaines conditions, est un droit et l'employeur ne peut pas décider de l'accorder ou non selon d'autres critères que ceux prévus à la convention collective.

### Pas de permanence sans ouverture de poste!

Pour devenir permanent.e, il faut d'abord qu'il y ait un poste disponible dans sa discipline.

On ouvre des postes à deux moments : à la fin du mois de mai pour l'année suivante et à la fin du mois de septembre pour l'année en cours.

En gros, on ouvre les postes en se basant sur une prévision des besoins en termes de profs (on utilise l'expression ETC pour « équivalent temps complet »).

Le nombre de postes dans une discipline correspond à l'entier (en ETC) de cette prévision. Petite particularité, on tiendra compte de la fraction restante si celle-ci elle atteint 0,9 ETC.

Autrement dit, si on prévoit avoir besoin de 10,6 ETC dans une discipline donnée et que cette discipline compte 9 profs permanent.e.s, on ouvrira 1 poste. Toutefois, si la prévision atteint 10,9 ETC, ce seront 2 postes qui seront ouverts.

Les postes ouvrent le plus souvent avec le départ à la retraite d'un.e collègue permanent.e, mais aussi parfois simplement parce que le programme est en croissance (plus d'étudiants inscrits = besoin de plus de profs).

À noter, cette mécanique prévue à la clause 8-5.09 de la convention collective ne tient absolument pas compte du passé, ni de l'avenir. Elle ne s'intéresse qu'à l'année qui vient. Le programme a connu des années difficiles? Aucune importance. Une révision ministérielle est annoncée et pourrait faire diminuer le nombre de profs? Ça ne change rien.

### Il y a un poste disponible dans ma discipline. Je deviens permanent.e?

L'existence d'un poste est une condition de départ essentielle, mais elle n'est pas suffisante. Pour accéder à la permanence, il faut aussi remplir certaines conditions. Ces conditions sont présentées à l'article 5-2.00 de la convention collective et il serait trop long de les décrire toutes ici. Soulignons toutefois simplement qu'il existe plusieurs chemins pour atteindre la permanence : certains chemins passent par l'ancienneté, d'autres par le cumul de contrats à temps complet annuel (TCA) consécutifs, d'autres par la signature de contrats sur postes consécutifs.

En aucun cas toutefois il n'est possible d'accéder à la permanence avant la 3<sup>e</sup> année.

## Un petit mot sur les M.E.D (mises en disponibilité)

M.E.D. Trois petites lettres qui font frémir...

On peut devenir M.E.D. quand les prévisions en ETC pour l'année suivante sont plus basses que le nombre de profs permanent.e.s dans la discipline. Par exemple, on prévoit avoir besoin de 9,60 ETC alors que la discipline compte 10 profs permanent.e.s? La personne la moins ancienne devient M.E.D.

Quand ça arrive, les mécanismes de sécurité (fort complexes) s'enclenchent. Parfois, la mise en disponibilité peut être « levée » (ou annulée, si on veut) parce que des congés ou des libérations dans la discipline permettront malgré tout à la personne M.E.D. d'occuper une charge complète.

Quand la mise en disponibilité ne peut pas être levée, différentes options peuvent se présenter, comme le remplacement temporaire ou permanent dans un autre cégep (où il y a une ouverture de poste). Dans tous les cas, la personne M.E.D. est assurée d'obtenir 80% de son salaire.

Devenir M.E.D. peut certainement être angoissant. Toutefois, cela vaut certainement mieux que de simplement perdre son emploi ou une portion plus grande de son salaire du jour au lendemain...

La contrepartie, c'est que des profs M.E.D. peuvent aussi débarquer dans notre département. Dans certains cas, cela est vécu comme une catastrophe pour le ou la prof précaire qui espérait obtenir le poste, voire la permanence. On peut aussi penser que le déracinement vécu par la personne M.E.D. qui arrive est difficile à vivre et que l'intégration dans une nouvelle équipe doit être un défi.

Une fois cela dit, il faut se rappeler que la mise en disponibilité est la mesure de sécurité d'emploi ultime et qu'elle est le résultat d'une entente négociée par les parties. Qu'on soit d'accord ou non, elle fait partie de nos conditions de travail!

## Quand saura-t-on qui obtiendra la permanence cette année?

En théorie, vous êtes peut-être permanent ou permanente sans le savoir. Traditionnellement, le Collège attendait la mi-octobre pour annoncer les permanences.

Toutefois, si le Collège vous a fait signer un contrat sur un poste, et si vous remplissez les conditions pour obtenir la permanence, le tour devrait être joué! Il est aussi possible que d'autres postes soient ouverts d'ici le 30 septembre prochain. Ensuite, il ne devrait plus y avoir d'inquiétudes, d'autant plus que la période où les M.E.D. des autres collèges pouvaient annoncer leur intention de venir occuper un poste à Montmorency s'est terminée en juin dernier.

Bonne chance à tout le monde!

Cet article soulève des questions? N'hésitez pas à passer nous voir au local B-1389 ou à nous écrire à [syndens@cmontmorency.qc.ca](mailto:syndens@cmontmorency.qc.ca), il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

## ACTIONS POUR LE CLIMAT

Dans une perspective de sensibilisation au transport durable, le comité Environnement du SEECM organise un îlot de fraîcheur dans le stationnement bordant le boulevard de l'Avenir (près de la guérite) le vendredi 24 septembre de 10h à 13h. Vous pourrez venir y relaxer et échanger sur les pratiques de transport durable, sur les besoins en la matière et sur les projets qui pourraient être mis en place au Collège pour concourir à la lutte globale contre le réchauffement climatique.

Pour celles et ceux qui pourraient s'y joindre, une marche est aussi organisée à Montréal en après-midi :

# MANIFESTATION MONDIALE MONUMENT À GEORGE-ÉTIENNE CARTIER **POUR LE CLIMAT** 24 SEPTEMBRE 13H00



## COUP D'ŒIL SUR... LE COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL (CRT)

Un CRT exceptionnel s'est tenu le vendredi 27 août dernier. Il y a notamment été question des préoccupations soulevées par le retour en classe dans le contexte où la pandémie de COVID-19 n'est malheureusement pas terminée. D'abord, le Collège nous a donné des informations intéressantes sur la qualité du système de ventilation, dont la capacité à faire entrer de l'air entre nos murs a été rehaussée afin d'en améliorer la qualité. Même si son système est jugé « aux normes », le Collège travaille à sa mise à niveau, surtout dans la perspective de la croissance annoncée de ses effectifs, qui impliquera nécessairement un apport plus important en air frais. Concernant le rôle de « police des masques » que les professeur.es sont appelé.es à jouer, le Collège nous a assurés de l'appui des gestionnaires, qui peuvent même venir, au besoin, rappeler dans nos classes que ces directives viennent de la Santé publique et ne sont donc pas négociables. Une « brigade COVID » a également été mise en place par des cadres afin de pallier le manque de personnel GARDA. Un *Guide de gestion des absences* a aussi été publié sur l'intranet. Enfin, différents pépins techniques ont été évoqués, la plupart attribuables à la location de locaux à l'UQAM. Les représentants du SOCS nous ont assurés faire tout ce qui était en leur pouvoir pour les régler dans les meilleurs délais. Dans un autre ordre d'idées, nous avons évoqué des plaintes logées à l'endroit du PAE (Programme d'aide aux employés), dont certains services laisseraient à désirer. Le Collège fait et fera les suivis nécessaires. La règle du « plus bas soumissionnaire » encadrant les administrations publiques pose néanmoins une limite à la portée de ses interventions. Enfin, nous avons demandé des éclaircissements sur la retenue salariale opérée sur notre paye de vacances à cause de la grève, ainsi que sur les raisons pour lesquelles le stationnement était gratuit lors des premiers jours de la session, ce qui a occasionné des surprises désagréables à beaucoup de monde. Le Collège nous a assurés que nos doléances avaient été entendues.

## COUP D'ŒIL SUR... LA COMMISSION DES ÉTUDES (CÉ)

Mercredi dernier, s'est tenue la première rencontre de la Commission des études pour l'année 2021-2022. Voici un survol des points qui y ont été traités.

**Actualisation des programmes d'études :** France Lamarche, directrice des études, a présenté l'état des travaux d'actualisation des programmes d'études au ministère de l'Enseignement supérieur.

**Plan stratégique :** Venue recueillir les réflexions de la CÉ au sujet du document que nous vous avons fait parvenir en prévision de l'assemblée générale du 31 août, madame Kathleen Lebeuf, directrice adjointe au Bureau de la planification institutionnelle et de l'innovation, a expliqué que les cinq premières parties de ce document constituent en fait un travail préparatoire qui présente la démarche et le contexte de production du Plan stratégique, et que la partie véritablement « opérationnelle » du document est la sixième partie (p. 32-33), qui consiste en un tableau présentant les enjeux, les orientations et les objectifs stratégiques. Lorsque nous lui avons demandé à quel moment les indicateurs relatifs aux objectifs seraient disponibles, ce qui rendra possible une étude des façons dont le Plan stratégique s'incarnera concrètement, madame Lebeuf a répondu que ce serait incessamment (les indicateurs nous ont effectivement été transmis trois jours plus tard). Nous avons donc formulé nos remarques au sujet de l'ensemble du document que nous avons en mains. La CÉ n'aura à se prononcer sur une proposition de recommandation du Plan stratégique que lorsque celui-ci sera complet.

**Liberté académique :** Madame Lamarche, qui nous disait l'année dernière que le Collège attendait la position de la Fédération des cégeps pour se prononcer sur la liberté académique, nous a appris que désormais, la Fédération des cégeps attend elle aussi la signature des conventions collectives, qui devraient aborder le sujet. Nous avons cependant appris que la journée pédagogique du 6 octobre portera sur la liberté académique, ce que nous trouvons réjouissant.

**Situations particulières dans les cours en présence :** À la question de savoir à quel niveau de flexibilité de la part des profs s'attend le Collège dans des situations liées à la COVID (ex. : absence à un cours ou à une évaluation), madame Lamarche et madame Caroline Lamond, directrice adjointe aux études, ont d'abord rappelé que les cours se donnent en présence et que le Collège ne s'attend aucunement à ce qui ressemblerait à une double prestation de cours. Elles ont ensuite assuré la CÉ que pour elles, le niveau de flexibilité à appliquer dans des situations liées à la COVID ressortit à l'autonomie professionnelle des professeur.e-s.

**Problèmes technologiques de la rentrée :** Avisée à l'avance des problèmes technologiques qui ont nui, à la rentrée, à la prestation de certains cours et à d'autres activités pédagogiques, madame Lamarche avait pu les signaler à la Direction des technologies de l'information (DTI), qui en aurait réglé la majeure partie.

**Calendrier scolaire :** La semaine de rattrapage de la session d'hiver 2022 ne correspond pas à la semaine de relâche du Centre de services scolaire de Laval (CSSDL), qui a publié son calendrier scolaire après le Collège. Madame Lamond nous a informé.e-s que le Collège maintenait la semaine de rattrapage en l'état actuel. Madame Lamarche a dit que le CSSDL avait été avisé qu'il faudrait que dorénavant, les moments des semaines de rattrapage et de relâche des deux institutions soient déterminés de façon concertée. Nous avons demandé qu'une communication soit envoyée aux profs pour clarifier la situation, ce qui a été fait le 15 septembre.

**Procédure de règlement des litiges :** En mai dernier, nous avons demandé que la procédure de règlement des litiges soit rappelée au début de la session non seulement aux étudiant.e-s, mais aussi aux différents services du Collège, qui induisent parfois les étudiant.e-s en erreur. Mesdames Lamond et Lamarche nous ont dit que ces rappels avaient été faits.

**Sous-comités de la CÉ :** Après un moratoire pandémique sur les sous-comités de la CÉ, les travaux de ceux-ci reprendront cet automne. Ces sous-comités sont les suivants : Journée pédagogique; Groupe de réflexion sur la réussite; Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages; Fonctionnement de la Commission des études; Guide pour l'appel d'offres de cours aux disciplines contributives et Guide de gestion des programmes.

## APPEL À CONTRIBUTIONS POUR L'INFORMO

Nous relançons par la présente un appel à contributions pour L'Informo (vol. 43, no 1), dont le thème sera « Éducation. État(s) des lieux et perspectives ».

Nous visons une parution au début du mois de décembre, aussi la date de tombée pour la réception des premières versions des textes est-elle fixée au **18 octobre** prochain.

L'Informo recueille des textes aussi bien informatifs qu'argumentatifs, poétiques que prosaïques, scientifiques que drolatiques.

Si vous avez envie de participer au réveil de notre journal syndical ou si vous avez des questions à nous adresser, écrivez-nous, il nous fera plaisir de discuter avec vous.

## DATES IMPORTANTES À VENIR

**Assemblées générales (AG)**, les mardis  
(entre midi et 14h15) :

- ◇ 21 septembre (*consultation sur les assurances*)
- ◇ 5 octobre (*consultation sur l'entente de principe*)
- ◇ 26 octobre
- ◇ 16 novembre
- ◇ 7 décembre

**Comité des relations de travail (CRT)** : 23 septembre

**Commission des études (CÉ)** : 13 octobre

**Regroupement cégep** : 14 et 15 octobre

**S'UNIR. AGIR. GAGNER.**



**S'UNIR. AGIR. GAGNER.**



**S'UNIR. AGIR. GAGNER.**



## LA NÉGO : BRISER L'IMPASSE

« [...] la FNEEQ a pris seule l'initiative de déposer une demande de conciliation au Tribunal administratif du travail. Nous souhaitons donc que l'attitude de fermeture actuelle soit remplacée par un vrai dialogue et nous estimons que la conciliation permettra de contribuer à cela. »

Pour en savoir plus, consultez l'[Info-négo 13](#).

**S'UNIR. AGIR. GAGNER.**



**S'UNIR. AGIR. GAGNER.**



**S'UNIR. AGIR. GAGNER.**

